

Chèr-e collègue,

Vous trouverez dans ce courrier le **résultat définitif de votre demande** de mutation, 1^{ère} affectation ou réintégration, à l'issue des formations paritaires mixtes académiques (FPMA) ou des CAPA qui ont examiné la phase intra-académique du mouvement.

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. Pour cela, le SNES-FSU agit pour un recrutement à la hauteur des besoins du système éducatif et revendique l'arrêt de l'affectation des stagiaires comme moyens d'enseignement et, par ailleurs, le déprofilage des postes spécifiques académiques ne nécessitant pas de qualifications particulières.

Le travail intensif des élus du SNES-FSU a consisté pour l'essentiel à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration pour permettre la meilleure satisfaction possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes d'affectation.

C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent de **garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations individuelles**. En effet, seuls le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus et l'examen contradictoire en FPMA garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Les Commissaires Paritaires du SNES sont résolus à continuer d'exercer dans les FPMA et CAPA le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. Ensemble, soyons déterminés à **défendre le paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous**.

Les élu-es du SNES veillent, en commission, à ce que **le projet de mutations** fourni par le rectorat **soit corrigé et amélioré**, toujours **dans le respect des barèmes** et **dans un souci d'équité de traitement**.

Ainsi, les « fuites » de même que le plagiat de nos publications par d'autres organisations syndicales qui ne procèdent à aucune vérification du mouvement et ne proposent jamais la moindre amélioration, sont inacceptables. Elles ne font que nuire aux demandeurs de mutation, générant stress, faux espoirs et incompréhension.

Le SNES-FSU communique des résultats fiables qu'il a pris soin de vérifier une nouvelle fois au retour des commissions.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

M. Bellaigue, D. Bertrand, F. Claveau, C. Morandat, X. Gourc, G. Artaud, T. Meyssonier, L. Gourc, F. Bargoin, J.-P. Mialot, A. Dubien, J.-L. Néflot-Bissuel, V. Delort-Fontanel, P.-Y. Bischoff, C. Cottés, F. Montagnac, F. Combes, M. Puerto, S. Fryszman, D. Guillard, C. Rougeron

TZR, les dates à retenir

23 juin : date limite pour communiquer vos préférences pour la phase d'ajustement (GT le 11 juillet) avec copie au SNES

10 et 11 juillet : groupes de travail d'affectation des TZR

12 juillet : permanence spéciale TZR le matin (9 h - 12 h) à la section académique du SNES

REUNION TZR à 14 h : connaître ses droits avant la rentrée (à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand)



SNES section académique
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
mél : s3cle@snes.edu
tél : 04 73 36 01 67
site : <http://www.clermont.snes.edu>

Permanences du mardi au vendredi
de 14 h à 17 h
(hors vacances scolaires et instances)

La déclaration liminaire des élu-e-s
SNES aux CAPA et FPMA est disponible
sur notre site internet

Revalorisation de nos carrières
et des salaires

Défense des personnels
et du paritarisme

Promotion du service public

Renforçons le syndicat,
notre outil de défense collective

SYNDIQUEZ-VOUS

ADHÉREZ et
FAITES ADHÉRER au SNES

C'est la voie de l'efficacité
pour chacun et pour tous.



Voir en une de notre site :
www.clermont.snes.edu